

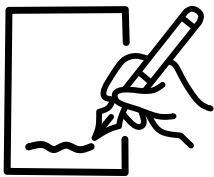
# Récap' impôts

De la France services Haut-Chablais



## **N'oubliez pas votre déclarations d'impôts sur les revenus**

Dernière ligne droite pour les déclarations papier, recevables jusqu'au 19 mai ! Pour le département de la Haute Savoie, les déclarations en ligne sont disponibles jusqu'au 4 juin.



## **Déclaration automatique... ou pas !**

Même si vous n'avez rien à modifier dans votre déclaration, regardez bien si elle est automatique ou pas. Parfois, suite à un changement d'adresse, de statut (etc...) il est nécessaire de signer la déclaration à la fin et de la renvoyer (si papier). Autrement, la déclaration n'est pas envoyée et vous ne recevrez pas d'avis d'imposition.



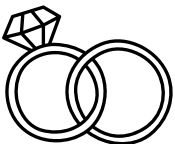
## **Réduction, crédit d'impôts...**

En fonction de votre situation vous pouvez obtenir des réductions et crédits d'impôts. Toutes les conditions et pourcentages sont disponible sur le site du [service public](#).



## **Réduction d'impôts grâce à vos dons !**

Vous avez donné à des associations ? Vous pouvez peut être récupérer un pourcentage de ces dons. Renseignez vous [ici](#).



## **Mariés ou pacsés : taux individualisé ou foyer**

Depuis 2025, le taux individualisé s'applique par défaut aux couples mariés ou pacsés (soumis à imposition commune). Ces usagers peuvent s'ils le souhaitent opter pour l'application du taux foyer (dans *Gérer mon prélèvement à la source*).

## **Besoin d'aide ?**

Montriond : 04 50 80 48 05  
Vailly : 06 43 37 70 32

@ [hautchablais@france-services.gouv.fr](mailto:hautchablais@france-services.gouv.fr)